

commerce d'étudier l'affaire en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

**L'hon. M. Basford:** Je demande aux fonctionnaires de mon ministère de déterminer la nature exacte des plaintes qui sont portées et d'établir les faits, monsieur l'Orateur.

### LES ANCIENS COMBATTANTS

#### L'AUGMENTATION TEMPORAIRE DU TAUX DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Il s'agit de la question que j'avais soulevée l'autre jour quant à la position du gouvernement au sujet d'une augmentation temporaire du taux des pensions d'invalidité et des allocations versées aux anciens combattants. Exposant ce matin la nature d'un Livre blanc, le ministre a déclaré que c'était une déclaration dans laquelle le gouvernement énonce les principes généraux dont s'inspire sa politique. Le ministre compte-t-il nous dire à présent si les anciens combattants et les personnes qui sont à leur charge devront patienter encore des mois avant qu'une mesure ne soit prise ou bien si le gouvernement proposera avant la fin de la session, ce mois-ci, des augmentations temporaires qui mettront un terme aux tribulations que connaissent présentement les anciens combattants et leurs familles?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député admettra que sa question a déjà été posée à plusieurs reprises la semaine passée. Toutefois, vu l'importance du problème, le ministre voudra peut-être répondre maintenant.

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** En effet, monsieur l'Orateur, j'ai répondu bien des fois à cette question depuis quelques semaines, mais j'aimerais en profiter pour dire que j'ai eu ce matin l'honneur et le privilège de prendre la parole devant les membres du groupe distingué qu'est la Légion royale canadienne. Ces gens ont fort bien compris mon allocution et m'ont accueilli avec chaleur et cordialité.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, si c'est ça un accueil chaleureux et cordial, je dois dire que le ministre ignore ce qu'est la frigidité. Je lui demande maintenant de répondre à ma question. Pourquoi, au lieu de tourner en rond, ne précise-t-il pas la situation au sujet des anciens combattants de notre pays?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[Plus tard]

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Ma question vient en supplément de celle posée par le député de Prince Albert au ministre des Affaires des anciens combattants. Je suis heureux d'apprendre qu'un excellent accueil lui a été réservé ce matin par la Légion royale canadienne. Ma question s'adresse au premier ministre.

Compte tenu des bonnes intentions souvent exprimées depuis quelques semaines envers nos anciens combattants et notamment de l'idéal de l'unité canadienne reflété dans les cérémonies d'ouverture du congrès de la Légion royale canadienne hier soir, le premier ministre accepterait-il de témoigner de la reconnaissance qu'éprouve le Canada pour leurs sacrifices en proposant immédiatement une mesure législative destinée à mettre en pratique les recommandations du comité Woods et également d'augmenter les pensions d'invalidité et les pensions des anciens combattants?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député est formulée comme une proposition ou une instance relative à la question que le député de Prince Albert a posée précédemment.

### LA QUESTION DE PRIVILÈGE

#### M. YEWCHUK—LA RÉPONSE À UNE QUESTION SUR LE DÉBOCAGE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN

**M. Paul Yewchuk (Athabaska):** Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui touche tous les députés. Je croyais que les ministres étaient obligés de fournir des réponses exactes aux questions posées par les députés. Ce sujet a été soulevé par le député qui m'a précédé et qui a indiqué que, mercredi dernier, ainsi qu'en fait foi la page 7384 du Hansard, la question suivante a été posée au ministre des Finances:

...le gouvernement songe-t-il à adopter d'autres moyens, comme l'établissement d'un taux de change flottant pour combattre cette tendance?

Le ministre a répondu par la négative. Or, trois jours après cette réponse donnée à la Chambre, le ministre annonce un taux de change flottant. Cela mérite, je crois, une explication car si la période des questions signifie réellement quelque chose pour la Chambre ou pour le pays, il nous faut alors avoir la certitude que les réponses données le sont avec honnêteté et de bonne foi.

**M. Woolliams:** Le premier ministre se

tord.